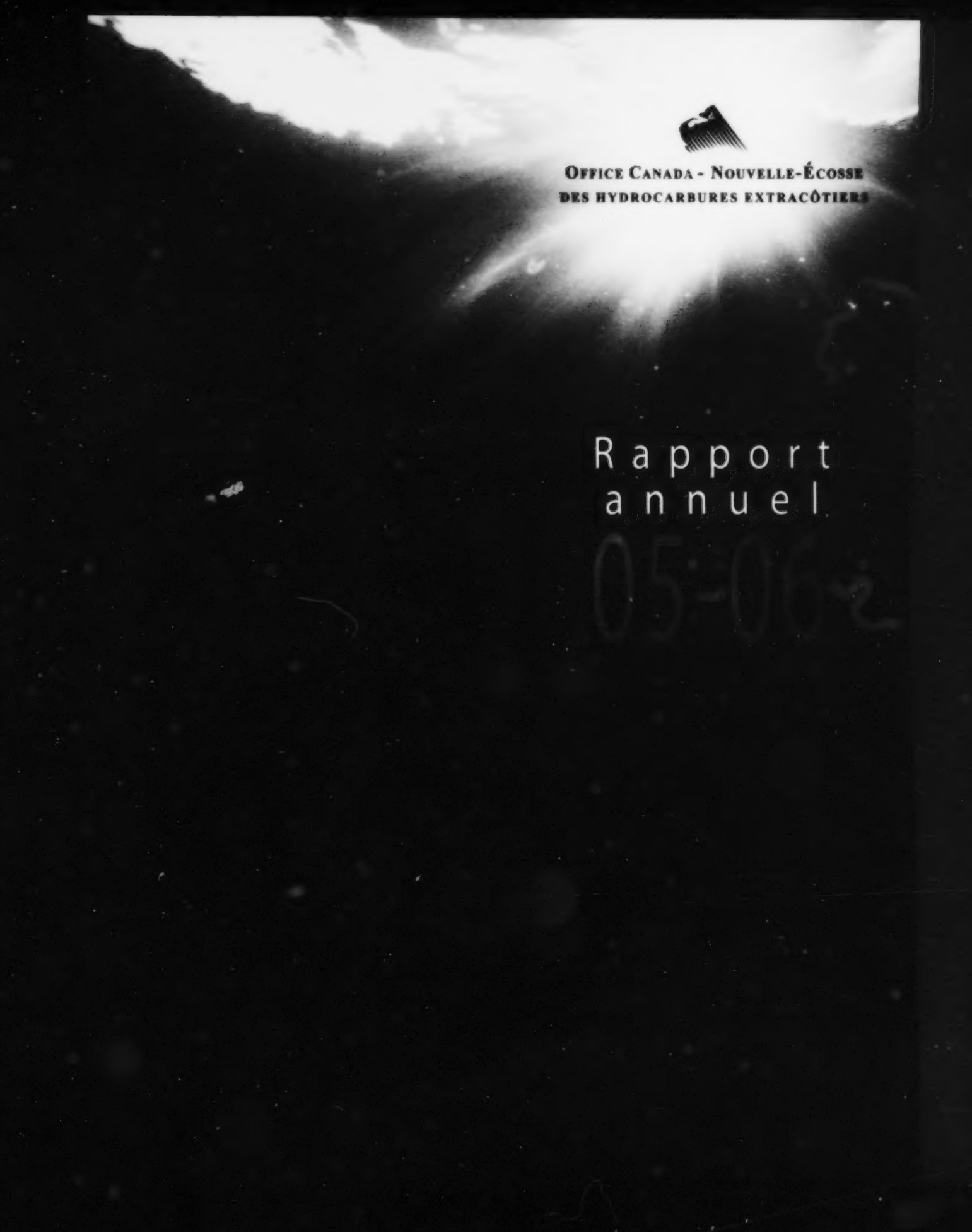

OFFICE CANADA - NOUVELLE-ÉCOSSE
DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Rapport annuel

05-06

“ Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport annuel, incluant les états financiers de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2006. ”

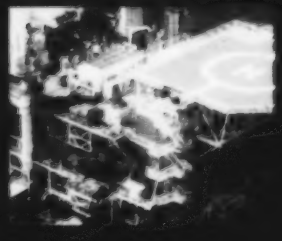

2008-01138/

Rapport annuel

15 juin 2006

L'honorable Bill Dooks
Ministre de l'Énergie
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Édifice de la Banque de Montréal, bureau 400
5151, rue George
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M5

L'honorable Gary Lunn
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Gouvernement du Canada
580, rue Booth, 21e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Messieurs les Ministres,
Conformément aux dispositions de la législation sur l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, il me fait plaisir de vous présenter le Rapport annuel, incluant les états financiers de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2006.

Le tout respectueusement soumis,

Diana Lee Dalton
Présidente

C-GSAB
CHC

Table des matières

Rapport de la présidente et du chef de la direction 4

1.0 Santé, sécurité et opérations 6
- 1.1 Santé et sécurité 6
- 1.2 Rapports d'incident 6
- 1.3 Statistiques sur les blessures 6
- 1.4 Contrôle 7
- 1.5 Forum international des organismes de réglementation 8
- 1.6 Sécurité en zone extracôtière 9
- 1.7 Activités extracôtières 10
- 1.8 Projet Cohasset - Démantèlement 10
- 1.9 Initiatives de réglementation axées sur les objectifs 11

2.0 Environnement 12
- 2.1 Évaluations environnementales 12
- 2.2 Deep Panuke 13
- 2.3 Comité consultatif des pêches 13
- 2.4 Surveillance des effets environnementaux 14
- 2.5 Surveillance de la conformité 14
- 2.6 Évaluations environnementales stratégiques 14
- 2.7 Lignes directrices 15
- 2.8 Fonds pour l'étude de l'environnement 16
- 2.9 Déversements et rejets 16
- 2.10 Autres initiatives 17

3.0 Droits et ressources 18
- 3.1 Ressources 18
- 3.2 Gestion des droits 20
- 3.3 Archivages de données, laboratoires et centre de stockage des échantillons 25

4.0 Retombées économiques industrielles 26
- 4.1 Plans de retombées économiques 26
- 4.2 Comité d'examen des retombées 26
- 4.3 Projet énergétique extracôtier Sable 27
- 4.4 Plate-forme de compression du PEES 27
- 4.5 Autres activités 27
- 4.6 Dépenses et emploi 28

5.0 Administration 29

6.0 Biographies des membres du conseil 31

7.0 États financiers 34

Rapport de la présidente et du chef de la direction

Il nous fait plaisir de vous présenter une fois de plus un rapport sur les activités de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers. En 2005-2006, le degré d'exploration au large de la Nouvelle-Écosse a quelque peu diminué par rapport aux années précédentes. Compte tenu de la nature cyclique de l'exploration en mer, l'Office tient compte des leçons tirées des pratiques antérieures et collabore avec tous les intervenants afin d'avoir un système de réglementation efficace et adapté, pour aujourd'hui et demain.

Les membres de l'Office et un personnel professionnel et dévoué collaborent avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, Ressources naturelles Canada, le ministère des Pêches et Océans, Environnement Canada et d'autres ministères et organismes afin d'élaborer des politiques visant à établir un processus de réglementation le plus efficace et le plus efficient possible.

On a dit que l'exploration au large de la Nouvelle-Écosse consiste à faire un casse-tête sans savoir à quoi ressemble le résultat final. L'Office vise à fournir aux explorateurs les données dont ils ont besoin pour réussir ce casse-tête.

À cette fin, l'Office demande au gouvernement d'approuver l'agrandissement de son laboratoire et de son centre de gestion des données à Dartmouth. Le système actuel de gestion des données sur les hydrocarbures doit être mis à jour afin d'être conforme aux normes et pratiques internationales. Un bon système de gestion des données numériques est essentiel si nous voulons bien gérer les ressources gazières et pétrolières, en particulier dans un environnement coûteux comme la région extracôtière de l'est du Canada.

Quant aux ressources qui restent à être découvertes, l'Office fait confiance aux évaluations géologiques indiquant un important potentiel dans plusieurs zones accessibles. Alors que les prix de l'énergie ne cessent de croître et que l'approvisionnement stable du marché nord-américain revêt un intérêt grandissant, les ressources au large de la Nouvelle-Écosse devront être mises dans une position stratégique favorable.

L'une des principales responsabilités de l'Office est l'évaluation des ressources en hydrocarbures. Cette évaluation aide à déterminer le volume potentiel de pétrole et de gaz découverts jusqu'à présent, de même que les réserves non encore découvertes. En juin 2005, l'Office a fait une évaluation géologique et géophysique exhaustive du récif abénaquis, qui date de l'ère jurassique, situé le long de la marge continentale de la Nouvelle-Écosse. En octobre dernier, l'Office a entrepris un

> “ L'OCNEHE cherche constamment à promouvoir la sécurité dans le cadre de toutes les opérations en mer. ”

examen détaillé de forages récents et passés en eau profonde, qui s'est terminé à la fin du présent exercice financier. Un rapport sera publié au cours des prochains mois. De plus, l'Office évalue actuellement les ressources du sous-bassin de Sable. Cette région, qui entoure l'île de Sable, couvre quelque 11 000 kilomètres carrés. Les résultats de cette évaluation aident l'Office à mieux comprendre le potentiel au large de la Nouvelle-Écosse et sont pris en compte lors des décisions prises sur les activités et l'octroi de droits de forage.

Les questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité sont primordiales. Un protocole d'entente existe actuellement avec d'autres ministères et organismes, notamment le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse, Environnement Canada et le ministère des Pêches et Océans, afin d'assurer que le processus de réglementation évite les chevauchements, tout en assurant la protection des travailleurs et de l'environnement.

L'OCNEHE cherche constamment à promouvoir la sécurité dans le cadre de toutes les opérations en mer. Aussi, l'Office a établi des liens avec l'International Regulators Forum (Forum international des organismes de réglementation, IRF) afin de partager des données sur la sécurité et d'assurer que notre région respecte ou excède les meilleurs pratiques mondiales en ce qui a trait aux activités industrielles.

Cette année, l'Office a entrepris une évaluation environnementale stratégique (EES) du banc de Misaine, au large du cap Breton. Après une étude et d'importantes consultations publiques, l'EES a permis de déterminer que bien que la région soit moins touchée par des activités antérieures (par exemple la pêche au chalut), elle n'est pas plus sensible aux conséquences potentielles de l'exploration en haute mer que d'autres régions où des activités sont réalisées. En conséquence, l'Office a déterminé que des demandes peuvent être faites pour des opérations pétrolières et gazières.

Bien que les opérations d'exploration en mer soient au ralenti, l'année 2006-2007 promet d'être riche en ce qui a trait à d'autres activités. L'installation de la plate-forme de compression d'ExxonMobil devrait commencer ce printemps. Il s'agit d'un important projet d'infrastructure auquel participent de nombreuses entreprises d'approvisionnement et de services, de la Nouvelle-Écosse et d'ailleurs au Canada. De plus, l'Office se prépare à soumettre une demande pour la réalisation du projet de Deep Panuke.

Ce document présente un aperçu des activités de l'Office pour l'exercice financier 2005-2006. Comme l'exigent les lois de mise en œuvre, ce document comprend également des états financiers et un rapport de vérification sur les finances de l'Office.

Diana L. Dalton
Présidente

J.E. (Jim) Dickey
Chef de la direction

Santé, sécurité et opérations

1.1 Santé et sécurité

La section de l'OCNEHE sur la santé, la sécurité et les opérations est un aspect clé de la responsabilité des organismes de réglementation. Les activités réalisées dans un environnement souvent difficile et dangereux doivent l'être de façon appropriée, avec la sécurité comme considération première. L'Office est très fier de la sécurité au large de la Nouvelle-Écosse et travaille toujours avec divers intervenants pour maintenir et améliorer sa performance à cet égard.

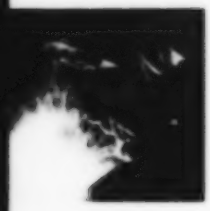

Les gouvernements provincial et fédéral mettent la touche finale aux modifications proposées aux lois de mise en œuvre relativement à la santé et à la sécurité au travail. Bien que ce processus se poursuive, les exigences de l'Office en matière de santé et de sécurité au travail (SST) restent en vigueur, assurant la protection des travailleurs et fournissant des directives aux exploitants. Les exigences de l'Office en matière de SST s'appliquent à toutes les activités autorisées par l'Office.

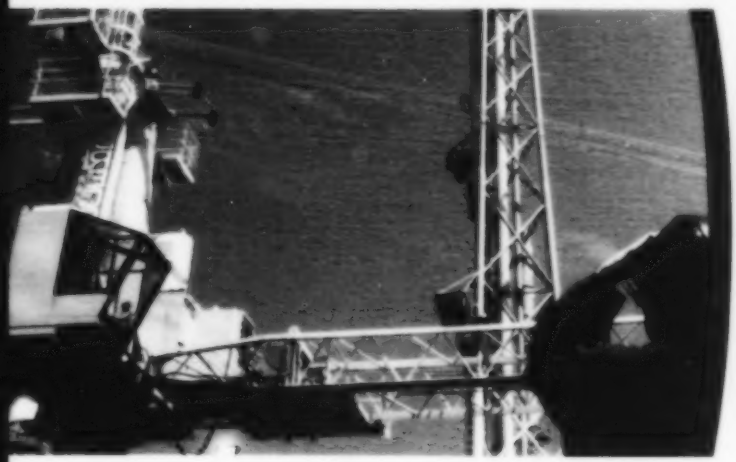

1.2 Rapports d'incident

Les exploitants doivent signaler à l'Office tout incident dangereux survenant dans leurs installations en mer, conformément à des critères définis. Dans tous les cas, l'Office s'assure que les exploitants ont pris des mesures appropriées pour bien comprendre les causes des incidents, et les mesures requises pour éviter que cela se reproduise.

Les exploitants doivent aussi signaler, tous les ans, sous forme de résumé, tous les incidents liés à la santé et à la sécurité survenant en mer. L'Office étudie cette information, de même que l'information provenant d'autres sources indépendantes, afin de déterminer les tendances et points communs possibles et d'identifier des domaines d'amélioration.

1.3 Statistiques sur les blessures

Au cours de l'année civile 2005, 811 181 heures-personnes ont été travaillées sous l'autorité de l'Office au large de la Nouvelle-Écosse. Au cours de cette période, deux blessures invalidantes ont été déclarées. Selon ces données, la fréquence des blessures invalidantes dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse en 2005 était de 0,49 par 200 000 heures-personnes (voir la figure 1).

> « La section de l'OCNEHE sur la santé, la sécurité et les opérations est un aspect clé de la responsabilité des organismes de réglementation. »

Tableau 1 – Statistiques sur les blessures

Année	2001	2002 **	2003	2004	2005	Moyenne
Nombre de blessures invalidantes *						
Installations	3	8	3	5	1	4
Bâtiments	1	7	5	3	1	3,4
Aviations	0	0	0	0	0	0
Total	**4**	**15**	**8**	**8**	**2**	**7,4**
Heures-personnes						
Installations	899 244	1 253 779	899 260	839 526	601 669	898 696
Bâtiments	720 312	868 105	960 609	785 857	163 877	699 752
Aviations	82 660	94 413	57 004	66 907	45 635	69 324
Total	**1 702 216**	**2 216 297**	**1 916 873**	**1 692 290**	**811 181**	**1 667 771**
Fréquence (par tranche de 200 000 heures-personnes)						
Installations	0,67	1,28	0,67	1,19	0,33	0,83
Bâtiments	0,28	1,61	1,04	0,76	1,22	0,98
Aviations	0	0	0	0	0	0
Total	**0,47**	**1,35**	**0,83**	**0,95**	**0,49**	**0,82**

*Le terme « blessure invalidante » désigne une blessure au travail ou une maladie professionnelle qui :
(a) empêche l'employé de se présenter au travail ou de s'acquitter efficacement de toutes les fonctions liées à son travail habituel le ou les jours suivant celui où il a subi la blessure ou la maladie ; qu'il s'agisse ou non de jours ouvrables pour lui,
(b) entraîne la perte totale ou partielle de la perte d'un membre de l'employé, ou la perte complète de son utilité, ou
(c) entraîne l'incapacité permanente d'une fonction corporelle.

**Modifié par rapport au Rapport annuel de 2002 en fonction de nouvelles informations.

1.4 Contrôle

Chaque jour, les exploitants soumettent des rapports que le personnel de l'Office étudie afin d'identifier les problèmes liés à la santé, à la sécurité et à la conformité. Des mesures appropriées sont prises afin d'assurer que ces problèmes sont réglés à la satisfaction de l'Office. De plus, l'Office maintient une communication régulière avec les exploitants et les autorités certificatrices afin d'assurer le respect constant de la réglementation, des exigences sur la santé et la sécurité au travail, et des autres conditions d'autorisation.

L'OCNEHE vérifie régulièrement le compte rendu des rencontres des comités conjoints sur la santé et la sécurité au travail tenues en zone extracôtière afin d'assurer que les problèmes de santé et de sécurité sont traités de façon appropriée. Le personnel de l'Office communique régulièrement avec les membres de ces comités pour fournir de l'information et aider à régler les problèmes éventuels.

Dans le cadre de ses activités visant à assurer que des normes élevées sont respectées en matière de santé et de sécurité, l'Office effectue régulièrement des vérifications et des inspections. L'année dernière, à plus de treize reprises, l'Office a visité des bâtiments et des installations dans le cadre de ces vérifications et inspections. Il s'agissait notamment d'inspections d'équipement et d'installations précédant l'autorisation par l'Office d'opérations en mer, et de vérifications et d'inspections de sites extracôtiers.

Conformément au protocole d'entente conclu avec le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse, l'un des responsables de la sécurité s'est joint à une équipe de vérification dirigée par l'agent principal de la sécurité de l'Office sur une installation de forage réalisant des activités extracôtières.

Les activités de vérification et d'inspection susmentionnées ont permis de définir un certain nombre de mesures correctives requises, et l'Office a fait un suivi approprié afin d'assurer que lesdites mesures étaient prises.

1.5 Forum international des organismes de réglementation

L'Office participe toujours au Forum international des organismes de réglementation, qui permet aux responsables de la réglementation de huit pays réalisant des activités d'exploitation pétrolière et gazière extracôtières (États-Unis, Royaume-Uni, Norvège, Pays-Bas, Canada, Brésil, Australie et Nouvelle-Zélande) d'échanger de l'information sur les points suivants :

- tendances en matière de santé et de sécurité extracôtières ;
- performance de l'industrie en matière de santé et de sécurité ;
- leçons tirées des incidents ;
- meilleures pratiques de l'industrie ;
- pratiques de réglementation ;
- efficacité des activités de réglementation.

Après la première conférence internationale tenue à Londres au printemps 2005, les membres du Forum se sont engagés à fournir, en l'espace d'un an, de véritables exemples de normes communes offrant une valeur pratique pour l'industrie mondiale dans des domaines comme le levage et l'évaluation de la performance.

Un groupe de travail, auquel participe activement l'Office, élabore une stratégie de réglementation du levage extracôtier qui :

- prévoit une approche globale ;
- cible les préoccupations prioritaires ;
- permet une inspection constante ;
- permet de faire un suivi afin d'évaluer l'impact ;
- détermine les meilleures pratiques.

En outre, un projet d'évaluation de la performance a été mis en œuvre afin de mesurer et de comparer, de façon annuelle, la performance des pays membres du Forum en ce qui a trait à la sécurité en haute mer. Des données sur les incidents sont recueillies et comparées en fonction de critères communs aux huit pays membres.

Le Forum a l'intention de partager ces données avec le grand public et l'industrie quand il sera certain de leur qualité. Cela donnera aux responsables de la réglementation un point de référence international sur la performance en matière de santé et de sécurité.

1.6 Sécurité en zone extracôtière

L'Office appuie toujours l'amélioration des mesures de sécurité extracôtière dans le cadre du Programme national de fiabilité des

Tableau 2 – Sommaire des activités de travail

Activité	Nombre de demandes autorisées 2005/06	2004/05	2003/04
Forage			
Programmes de forage autorisés	1	3	4
Permission de forer un puits	4[a]	4	7
Études géophysiques, géotechniques et géochimiques			
Sismiques	1	2	7[b&c]
Études du fonds marin, études benthiques, évaluations géotechniques	-	2	1
Installations			
Demande de modification d'un puits	11	12	9
Demande d'autorisation :			
• Treillis au gisement Alma	-	-	1
• Hauts de plates-formes au gisement Alma	-	-	1
• Brides de raccordement du pipeline Alma	-	-	1
• Raccordement et mise en service de la plate-forme Alma	-	-	1
• Pipeline/raccordement au gisement South Venture	-	1	-
• Treillis au gisement South Venture	-	1	-
• Hauts de plates-formes au gisement South Venture	-	1	-
• Raccordement et mise en service de la plate-forme South Venture	-	1	-
• Démantèlement/abandon du Projet Cohasset	1	-	-
Plongée			
Programmes de plongée autorisés	1	1	1
Production			
Autorisation de production (PEES)	-	1	-
• Ajout du gisement South Venture	-	-	1
• Ajout du gisement Alma	-	-	1
Total	**19**	**29**	**35**

Notes: a. Trois puits et un puits de déviation.
b. Les travaux liés à un des programmes sismiques autorisés n'ont pas été faits.
c. Les travaux liés à deux programmes sismiques ont été suspendus et terminés en 2004.

infrastructures essentielles du gouvernement du Canada. Sous le leadership de la Division de la protection des infrastructures énergétiques de Ressources naturelles Canada, l'Office participe au Forum des organismes de réglementation, qui permet de partager de l'information et de concevoir des stratégies afin d'assurer la protection des infrastructures énergétiques critiques.

En 2005, l'OCNEHE, conjointement avec l'Office national de l'énergie et la Division de la protection des infrastructures énergétiques de Ressources naturelles Canada, a procédé à l'évaluation de la gestion de la sécurité du Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable et des systèmes de soutien non maritimes connexes. Cette évaluation avait pour but d'assurer que le projet est géré de façon appropriée et efficace en ce qui a trait à la sécurité, et conformément aux exigences législatives applicables.

1.7 Activités extracôtières

Toutes les activités pétrolières au large de la Nouvelle-Écosse doivent être autorisées au préalable par l'Office. Chaque demande d'autorisation de travaux comprend une déclaration de l'exploitant, un plan sur les mesures de sécurité, une évaluation environnementale, un plan des retombées économiques Canada-Nouvelle-Écosse, une preuve de la responsabilité financière, les renseignements nécessaires sur les aspects techniques des activités proposées et, s'il y a lieu, un certificat de conformité. Le groupe de la santé, de la sécurité et des opérations coordonne l'examen de tous les documents soumis avec chaque demande.

1.8 Projet Cohasset – Démantèlement

La Phase II du démantèlement du premier projet de forage pétrolier extracôtier du Canada, Copan Cohasset, a eu lieu en 2005. Ce programme consistait à retirer et transporter les plates-formes Cohasset et Panuke et les hauts de plates-formes PLEM. La Phase I, c'est-à-dire la dépressurisation, la mise hors tension, le drainage, le balayage et le nettoyage de l'ensemble du matériel et des lignes de production, l'abandon du puits et le retrait du tube conducteur, a eu lieu entre 1999 et 2000.

1.9 Initiatives de réglementation axées sur les objectifs

Renouvellement

Les gouvernements fédéral et provincial, en partenariat avec trois organismes de réglementation (l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'Office national de l'énergie), ont entrepris de moderniser le cadre réglementaire du secteur pétrolier et gazier des régions pionnières et extracôtières du Canada. La réglementation axée sur les objectifs – qui allie réglementation fondée sur le rendement et exigences normatives – est en voie d'élaboration. Elle doit remplacer la réglementation à caractère plus normatif qui est actuellement en place, de sorte que le régime canadien de réglementation puisse demeurer à jour et comparable à ce qui existe ailleurs.

Jusqu'à maintenant, le travail a été consacré surtout à la rédaction d'un règlement sur les opérations de plongée axé sur les objectifs et d'un règlement portant à la fois sur le forage et la production. Ces deux règlements mis à jour devraient entrer en vigueur en 2006. Viendra ensuite la mise à jour d'autres règlements d'application des lois sur les Accords.

Documents d'orientation

Parallèlement à la mise à jour des règlements, les trois organismes de réglementation sont en train de rédiger des documents d'orientation connexes pour aider l'industrie à appliquer les règlements. Ils entendent publier ces documents en même temps que les règlements correspondants.

L'Office continue de participer aux activités de comités de travail dirigés par l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) pour rédiger des documents d'orientation qui portent sur des questions de santé et de sécurité qui ne sont pas traitées de façon satisfaisante dans les règlements. Notons les deux documents suivants :

- *Exploitation pétrolière extracôtière au Canada – Pratiques de levage sécuritaires*

  Un guide portant sur quatre éléments, soit les grues à piédestal, les conteneurs offshore, le matériel de levage détaché et d'autres appareils de levage, a été rédigé et il est prêt pour diffusion auprès d'un auditoire plus vaste pour qu'on puisse recueillir des commentaires. Le travail de rédaction d'un guide sur un cinquième élément, les pratiques sécuritaires d'exploitation, se poursuit. Le but visé est de publier tous les guides d'ici la fin de 2006.

- *Exploitation pétrolière extracôtière au Canada – Évacuation, sauvetage et intervention d'urgence*

  Des entretiens se déroulent au niveau gouvernemental sur les meilleurs moyens à prendre pour rédiger la version finale de ce guide, qui a été conçu pour aider les exploitants à assumer leurs responsabilités en ce qui a trait à l'évacuation et au sauvetage en mer en précisant les grands objectifs de l'intervention d'urgence.

2.0 Environnement

L'Office est responsable de la protection de l'environnement au large des côtes pendant toutes les étapes du processus d'exploitation pétrolière, depuis l'exploration géophysique jusqu'à l'abandon.

L'Office est une autorité fédérale aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et, à ce titre, respecte le processus d'évaluation environnementale prévu par la Loi. Dans toutes ses évaluations, l'Office doit respecter la Loi sur les espèces en péril (LEP) afin de protéger les espèces visées qui pourraient être touchées par les activités extracôtières. Il existe des protocoles d'entente avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) et Environnement Canada (EC) pour garantir une réglementation efficace en matière environnementale.

L'Office continue de participer à diverses initiatives environnementales, notamment le Programme de gestion intégrée de l'Est du plateau néo-écossais (ESSIM), administré par le MPO.

2.1 Évaluations environnementales

Depuis juillet 2003, toutes les activités pétrolières et gazières extracôtières sont sujettes à des évaluations environnementales en vertu de la LCEE. Cela comprend des programmes de développement et d'exploration. Les évaluations menées avant juillet 2003 nécessitent un rapport de validation pour garantir que les conclusions de l'évaluation initiale tiennent toujours.

Au nombre des évaluations environnementales effectuées cette année, notons une évaluation de levées de profil sismique vertical pour EnCana (permis d'exploration (PE) 2360, 2387, 2389, 2357 et 2901), ainsi qu'un rapport de validation d'évaluations environnementales déjà exécutées pour des forages d'exploration en vertu de ces PE. Il fallait également un rapport de validation de Hunt Oil pour une évaluation environnementale portant sur des levés sismiques 2D à Sydney Bight (PE 2364 et 2365)

On a également entrepris le processus prévu par la LCEE pour deux projets proposés par

Tableau 3 – Évaluations environnementales de 2005-2006 (rapports de validation compris)

Activité	2005-2006	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Exploration sismique	1 (validation)	2	13	7
Autres activités géophysiques et géotechniques	1	3	4	4
Programmes de forage	1 (validation)	1	10	8
Évaluations environnementales stratégiques	1	0	1	2
Autres	0	1	1	0
Total	**4**	**7**	**29**	**21**

> “ Le grand public peut faire le suivi d'une activité proposée, depuis la description du projet jusqu'à l'évaluation environnementale, consulter des documents et faire des commentaires à l'Office. ”

la Canadian Superior Energy Inc. Des descriptions de projet ont été présentées pour des levés sismiques et des forages exploratoires près de la zone de protection marine du passage de l'île de Sable, dans les PE 2415, 2416 et 2409 (levés sismiques) et 2415 et 2416 (forages exploratoires). Les évaluations environnementales des deux projets devraient suivre.

La prise en compte des commentaires du grand public est un élément important du processus d'examen de la LCEE. Un registre public affiché sur Internet et établi par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale fait le suivi de toutes les évaluations environnementales visées par la LCEE. Toutes les évaluations environnementales entreprises par l'Office dans le cadre du processus d'examen de la LCEE sont affichées sur ce site. De plus, l'Office affiche les descriptions de projet, les évaluations environnementales et la correspondance connexe sur son propre site public, au http://www.cnsopb.ns.ca/environment/registry.html. Le grand public peut faire le suivi d'une activité proposée, depuis la description du projet jusqu'à l'évaluation environnementale, consulter des documents et faire des commentaires à l'Office.

2.2 Deep Panuke

Le gisement de gaz naturel Deep Panuke d'Encana est situé à environ 250 km au sud-est d'Halifax. Le projet consiste à implanter des installations de production et à transporter le gaz vers la partie continentale de la Nouvelle-Écosse.

Un examen environnemental a été achevé en décembre 2002, et il a permis de conclure que le projet risquait peu d'avoir des effets préjudiciables notables sur l'environnement.

En février 2003, EnCana a demandé un temps d'arrêt dans le processus de réglementation. Les entretiens sur la mise en valeur de Deep Panuke ont repris en 2005, et ils se poursuivent en 2006. Il faudra faire une évaluation environnementale des modifications apportées à l'examen environnemental initial avant que la réalisation du projet ne débute. On prévoit le dépôt d'une demande réglementaire pour ce projet en 2006.

2.3 Comité consultatif des pêches

Le Comité consultatif des pêches (CCP) de l'Office est formé de représentants de divers groupes du secteur des pêches, du MPO, du ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Écosse, de Ressources naturelles Canada et du ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse. Les membres du Comité donnent des conseils et font des suggestions dont l'Office tient compte dans le cadre des autorisations de travail, de la réglementation et des directives.

Des rencontres ont lieu tous les trimestres, et des notes d'information sont distribuées, afin de permettre aux membres de discuter des projets prévus et d'autres activités pétrolières. Les membres du Comité sont informés de toutes les évaluations environnementales et invités à faire des commentaires à l'Office, qui en tient compte dans le cadre du processus d'examen.

2.4 Surveillance des effets environnementaux (SEE)

Dans le cas des activités extracôtières du secteur pétrolier, la SEE comprend des recherches scientifiques sur les effets des activités du secteur pétrolier sur l'environnement. En avril 2005, un cadre de surveillance des effets sur l'environnement a été élaboré de concert avec le MPO et Environnement Canada. On peut consulter ce cadre en ligne à l'adresse http://www.cnsopb.ns.ca/environment/pdf/EEM_Framework_Final_April_05.pdf. Le cadre est conçu pour favoriser une coopération et une coordination plus étroites entre le gouvernement, l'organisme de réglementation et l'industrie en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et l'examen de programmes de SEE visant les activités du secteur pétrolier et gazier au large de la Nouvelle-Écosse.

Il décrit les interactions et rôles prévus pour les organismes de réglementation compétents, les ministères et l'industrie dans les programmes de SEE visant les activités extracôtières en Nouvelle-Écosse.

Au nombre des programmes de SEE mis en œuvre au cours de l'année, notons le programme de SEE 2005 dans la zone de l'île de Sable d'ExxonMobil et le programme de SEE de Hunt Oil pendant des levés sismiques 2D au large du Cap-Breton, dans la zone de Sydney Bight.

2.5 Surveillance de la conformité

Tous les exploitants doivent respecter ou dépasser les exigences des règlements, des lignes directrices ou des conditions quand des travaux sont autorisés. L'Office surveille les opérations pour s'assurer que les exploitants respectent les règlements, les directives ou les conditions, de même que toutes les lois applicables. Les exploitants soumettent des rapports mensuels et annuels sur les rejets et ces rapports sont comparés aux prévisions, aux engagements et aux conditions.

2.6 Évaluations environnementales stratégiques

Une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est une approche générale permettant d'étudier les conséquences environnementales d'une politique, d'un programme ou d'un plan

proposé. Ces évaluations permettent de tenir compte des aspects environnementaux aux premières étapes de la planification. Généralement, les évaluations environnementales stratégiques prévoient une évaluation environnementale plus vaste, tenant compte du milieu écologique dans son ensemble, et non pas une évaluation propre au projet, axée sur des points propres à un site délimité.

Pour donner suite à des consultations avec Ressources naturelles Canada et le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, l'Office a entrepris cette année une EES dans la zone du banc de Misaine. L'évaluation visait à donner une vue d'ensemble de l'environnement de cette zone et devait traiter des effets que pourraient avoir sur l'environnement l'exploration pétrolière et gazière en mer, cerner les lacunes dans les connaissances et les données, mettre en lumière les sujets de préoccupation et formuler des recommandations sur les mesures d'atténuation et la planification dans cette zone.

Une séance publique d'information a eu lieu à Halifax au cours d'une période de consultations publiques. Il s'agissait de recueillir de l'information et les réactions à l'évaluation provisoire auprès des divers intervenants de la région. La principale conclusion de l'EES sur le banc de Misaine est que cette zone n'est pas plus vulnérable aux effets des activités pétrolières et gazières que ne le sont d'autres zones du plateau Scotian. L'Office a établi que la zone pouvait être ouverte à l'exploration, sous réserve de l'approbation d'une évaluation environnementale de l'activité proposée.

L'Office a également participé cette année à une conférence internationale sur l'évaluation environnementale stratégique pour communiquer de l'information au sujet de l'EES sur la côte est du Canada et comprendre le rôle joué par l'EES dans la prise de décisions en matière environnementale dans d'autres pays.

2.7 Lignes directrices

L'Office se sert de plusieurs lignes directrices pour appuyer la réglementation de l'industrie pétrolière et gazière. Notons les suivantes :

1. Traitement des déchets extracôtiers;
2. Sélection des produits chimiques;
3. Environnement physique (LDEP);
4. Indemnisation pour les dommages liés aux activités pétrolières extracôtières.

Les lignes directrices sur le traitement des déchets ont été élaborées conjointement par l'Office, l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTLHE) et l'Office national de l'énergie (ONE). Elles fixent des limites aux déversements en mer et portent sur le traitement et l'élimination des déchets. Les lignes directrices sur la sélection des produits chimiques doivent encadrer de façon cohérente le choix de ces produits dans une gestion écologiquement responsable des produits qui servent aux activités de forage et de production en mer.

Les LDEP précisent les exigences portant sur l'observation, la prévision et le rapport des conditions environnementales pendant les activités de forage et de production.

Il existe des programmes de surveillance de l'environnement qui assurent que les données océanographiques et les renseignements voulus sur les conditions météorologiques et les glaces sont recueillies pendant l'exploration ou la production pour garantir la sécurité, la conduite prudente des opérations et une bonne planification des interventions en cas d'urgence. Les LDEP ont été élaborées conjointement avec l'OCTLHE et l'ONE. Une version révisée des LDPE a été publiée pour commentaires au début 2004. Une version finale mise à jour devrait paraitre cette année.

Les lignes directrices sur les dommages liés aux activités pétrolières extracôtières sont utilisées conjointement par l'OCTLHE et l'OCTHE. Elles précisent les diverses sources d'indemnisation offertes en cas de réclamation pour des pertes ou des dommages liés aux activités pétrolières réalisées au large de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et Labrador, et décrivent les responsabilités administratives et réglementaires des offices en ce qui a trait au versement d'indemnités pour les pertes ou les dommages directement attribuables aux entreprises qui exploitent les ressources extracôtières.

2.8 Fonds pour l'étude de l'environnement

L'Office est membre du conseil de gestion du Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE), formé de représentants des gouvernements, des organismes de réglementation, de l'industrie et du grand public. Les recherches sont financées grâce à droits acquittés par les sociétés pétrolières et gazières qui exploitent des installations ou font de l'exploration et de la mise en valeur. Ces ressources aident à financer des études sur les méthodes d'exploration, de mise en valeur, de production et de retrait à utiliser dans le secteur pétrolier et gazier. Il est tenu compte des effets environnementaux, sociaux et économiques de chaque activité. Le conseil de gestion, qui compte 12 membres, établit les priorités, les budgets et les protocoles de développement.

Les priorités de cette année en recherche comprennent l'évaluation des effets des activités sismiques, l'observation des oiseaux et mammifères marins, les effets des dépôts pétroliers luisants sur les oiseaux marins, des études de l'environnement physique, les effets du déversement de déchets, de l'utilisation de dispersants et de l'intervention en cas de déversement. Il y a aussi des projets autonomes.

2.9 Déversements et rejets

L'Office fait enquête sur les conséquences environnementales de chaque déversement et rejet de l'activité pétrolière et gazière. Les déversements et rejets doivent lui être signalés dans les 24 heures. De plus,

Tableau 4 – Déversements et rejets survenus en 2005-2006

Produit	Moins de 1l	1-10l	11-150l	Plus de 150l	Total
Condensat	1	-	1	-	2
Boues synthétiques	-	-	-	-	-
Pétrole léger	2	2	3	-	7
Produits chimiques	-	-	-	1	1
Produit synthétique pétrolier	-	-	1	-	1
Total	3	2	5	1	11

l'Office étudie les déversements afin d'identifier toute tendance qui pourrait s'installer. Les préoccupations environnementales sont entre autres l'impact potentiel des produits pétroliers de surface sur les oiseaux marins, et l'impact des déversements sur l'habitat marin. Le tableau qui suit dresse la liste des déversements survenus en 2005-2006.

L'Office est actuellement en train de faire enquête sur un déversement de monoéthylèneglycol (MEG) provenant du pipe-line qui relie les plates-formes Alma et Thebaud. Le 12 janvier 2006, on signalait une fuite de débit non déterminé sur la conduite. L'Office a par la suite exigé que l'exploitant du Projet énergétique extracôtier Sable, ExxonMobil Canada, ferme son système d'injection de MEG sur la plate-forme de production Alma. Le MEG est un type d'antigel industriel, et il est injecté à la plate-forme Thebaud dans la conduite entre gisements de 3 pouces pour prévenir l'accumulation d'hydrates, qui forment un bloc de glace dans la conduite, peuvent être très difficiles à déloger et présenter un risque sur le plan de la sécurité.

L'Office est également en train de terminer une enquête sur un déversement survenu en août 2004. Environ quatre mètres cubes de carburant diesel se sont déversés dans l'océan à partir de la plate-forme North Triumph. Ce déversement a été causé par une fissure du filtre à carburant de la génératrice principale.

L'Office a publié le 1er septembre 2005 un rapport sur un déversement de boues synthétiques.

2.10 Autres initiatives

L'Office participe toujours au programme de gestion intégrée de l'Est du plateau néo-écossais (ESSIM). Ce programme, qui relève du MPO, prévoit une approche de planification et de gestion commune et intégrée de l'utilisation et des intérêts de l'océan sur la côte est de la Nouvelle-Écosse.

De plus l'Office travaille avec le MPO et Environnement Canada afin d'assurer la protection des espèces en péril dans les zones extracôtières où ont lieu des activités pétrolières et gazières. Un groupe de travail sur les espèces en péril a été mis sur pied cette année pour discuter des questions concernant les espèces en péril qui découlent du processus d'évaluation environnementale.

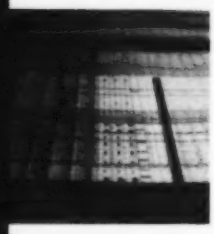

3.0 Droits et ressources

Le mandat de l'Office prévoit l'octroi de droits, la gestion des ressources et la collecte et la diffusion de données. La politique sur l'octroi de droits ou l'émission de permis repose sur la Loi fédérale sur les hydrocarbures. L'administration du processus de délivrance de permis respecte les objectifs du Plan stratégique de l'Office et est revue tous les ans par les gouvernements fédéral et provincial.

3.1 Ressources

3.1.1 Estimation de la production et des réserves

Le taux de production moyen a été de 11,5 millions de mètres cubes par jour (406 millions de pieds cubes) au cours de la dernière année financière, comparativement à 11,3 millions de mètres cubes (400 millions de pieds cubes) l'année précédente. La production totale pour l'année financière a été de 4,2 milliards de mètres cubes (148 milliards de pieds cubes), comparativement à 4,1 milliards de mètres cubes (146 milliards de pieds cubes) auparavant. La production totale jusqu'à présent s'élève à 28,6 milliards de mètres cubes (1,01 billion de pieds cubes). Le partage entre les gisements est de 34 %, 30 %, 19 %, 11 % et 6 % respectivement pour Thebaud, Venture, North Triumph, Alma et South Venture.

Les réserves prévues n'ont pas été revues depuis l'année précédente. Les réserves originales précisées dans le plan de mise en valeur sont de 129,3 milliards de mètres cubes (4,6 billions de pieds cubes) avec une fourchette de 57,1 à 217 milliards de mètres cubes (2,9 à 7,7 billions de pieds cubes). On estime à 90 % la possibilité que la valeur la plus faible, P90, soit dépassée et à 10 % la possibilité que la valeur P10 soit dépassée. Les prévisions quant aux quantités de gaz récupérables étaient de 84,3 milliards de mètres cubes (3 billions de pieds cubes), avec une fourchette de 32,3 à 145,1 milliards de mètres cubes (1,1 à 5,1 billions de pieds cubes). La déclaration publique la plus récente sur les réserves a été faite par Shell en janvier 2004. Les estimations de gaz récupérable étaient de 38,9 milliards de mètres cubes (1,4 billion de pieds cubes). Chacun des partenaires fera ses propres estimations des volumes, et celles-ci pourraient fluctuer pendant toute la durée de vie du projet, au fur et à mesure que des renseignements additionnels seront obtenus.

3.1.2 Contrôle des projets

L'Office surveille les activités d'exploration et d'exploitation afin d'assurer la préservation maximum des ressources et le respect de la réglementation. Il s'acquitte de cette fonction en contrôlant la production et le rendement des gisements, en communiquant régulièrement avec l'exploitant et en examinant toutes les demandes d'autorisation dans une optique de préservation des ressources. S'il y a lieu, il réalise des études techniques pour valider les propositions et les activités de façon indépendante.

> « L'Office surveille les activités d'exploration et d'exploitation afin d'assurer la préservation maximum des ressources et le respect de la réglementation. »

3.1.3 Activités d'exploration

Les puits d'essai* suivants ont été forés pendant la période visée par le rapport :

- Dominion J-14
  Novembre – décembre 2005
- Dominion J-14A (dévié)
  Décembre 2005 – février 2006

* Les données techniques sur ces puits sont confidentielles pour le moment.

Chaque demande de forage comprend, entre autres éléments exigés, un plan de forage qui est étudié par le personnel responsable des droits et des ressources, qui fait une évaluation technique de tous les aspects géologiques, géophysiques, pétrophysiques et techniques des gisements. De plus, cette évaluation assure le respect de la réglementation. Une fois le puits foré par battage (forage initial), les progrès réalisés sont surveillés au jour le jour au moyen des rapports et des mises à jour produits par l'exploitant, de façon à garantir que le forage respecte le programme approuvé. Toutes les modifications sont étudiées. Lorsque le puits est foré, le personnel étudie et analyse les résultats et les rapports, et il les archive.

3.1.4 Programmes géophysiques

Au cours de l'année civile 2005, Hunt Oil a recueilli les données sismiques 2D (deux dimensions) sur 920,5 kilomètres. Ce sont les seules données sismiques qui ont été recueillies au large de la Nouvelle-Écosse pendant la période visée par le rapport. Au cours de l'année civile 2004, des donnés 2D ont été recueillies sur 514,2 kilomètres et des données 3D (trois dimensions) sur 353,3 kilomètres carrés.

Chaque demande de programme géophysique est examinée par le personnel responsable des droits et des ressources, qui s'assure que les données ne sont pas inutilement recueillies deux fois et que la réglementation en matière de géophysique et les lignes directrices de l'Office sont respectées. Une fois le programme commencé, les progrès réalisés sont examinés chaque semaine au moyen de rapports et de mises à jour communiqués par l'exploitant, afin d'assurer le respect du programme. Toutes les modifications sont étudiées. Une fois le programme terminé, le personnel examine et analyse les nouvelles données et les rapports finals, et il les archive.

3.1.5 Évaluation des ressources

L'une des principales responsabilités de l'Office est l'évaluation des ressources en hydrocarbures. Cette évaluation aide à calculer le volume de pétrole et de gaz découverts, de même que le volume de pétrole et de gaz qui pourraient l'être. En juin 2005, l'Office a publié une évaluation

géologique et géophysique du récif d'Abenaki, d'âge jurassique, le long de la marge continentale de la Nouvelle-Écosse.

En octobre 2005, l'Office a entrepris l'examen détaillé les forages en eau profonde récents et passés. Cette étude s'achèvera au plus tard en mars 2006. L'Office est en train d'étudier l'impact de cette étude sur son rapport d'évaluation des eaux profondes de 2002.

L'Office a également fait une évaluation interne des ressources du sous-bassin de l'île de Sable. Cette zone, qui entoure l'île de Sable, est d'une superficie d'environ 11 000 kilomètres carrés. Les résultats de ces évaluations aident l'Office à mieux connaître le potentiel en hydrocarbures de la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse et à prendre des décisions sur les activités et l'octroi de droits d'exploitation pétrolière.

3.2 Gestion des droits

Registre public des titres et participations

Comme l'exigent les lois de mise en œuvre de l'Accord, l'Office tient un registre public de toutes les participations inscrites en zone extracôtière et de tous les documents. C'est le registre officiel de l'Office des titulaires de titres, et tout transfert de droit ou changement de propriété doit être enregistré. Les renseignements contenus dans le registre qui peuvent être rendus publics figurent sur le site Web de l'Office, ce qui en facilite la consultation.

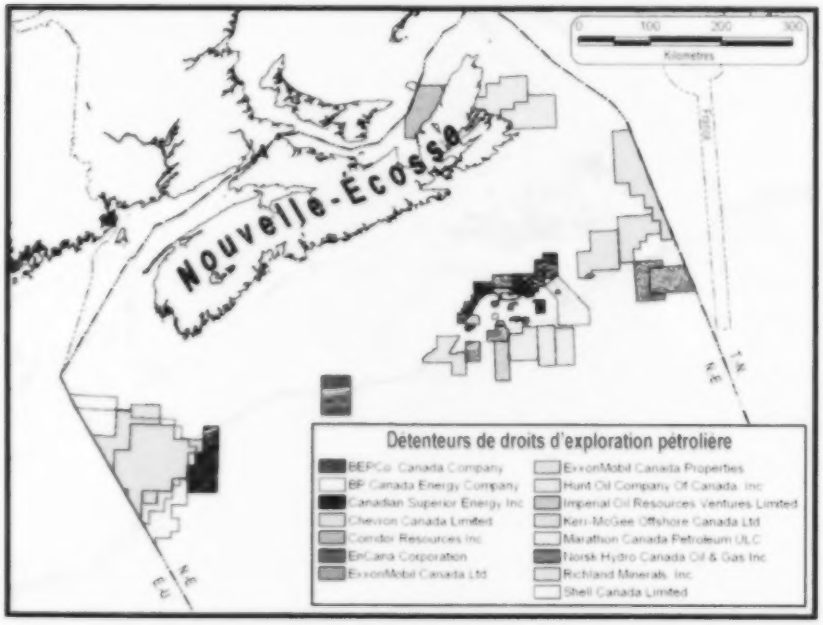

3.2.1 Intérêts

La carte qui suit présente les permis d'exploration en vigueur au large de la Nouvelle-Écosse au 23 mars 2006.

3.2.2 Appel d'offres

N'importe quand au cours de l'année, l'industrie peut désigner des zones extracôtières à des fins d'exploration potentielle. On examine ces zones le 31 mars et le 30 septembre afin de déterminer si elles feront l'objet d'un appel d'offres. Il existe actuellement deux endroits où on ne peut désigner des zones d'exploration potentielle : la zone du banc Georges visée par un moratoire et la zone de protection marine protégée du passage de l'île de Sable.

L'Office a étudié les désignations faites jusqu'au 31 mars et 30 septembre 2005, et il a décidé de ne pas faire d'appel d'offres en juin ou en décembre.

3.2.3 Permis d'exploration

À la fin de l'année financière, 27 permis d'exploration étaient en vigueur au large de la Nouvelle-Écosse, pour des travaux prévus d'environ 1 milliard de dollars.

Un permis d'exploration (PE) est en vigueur pendant une période de neuf ans, comprenant deux étapes consécutive appelées période 1 et période 2. La période 1 dure cinq ans et commence à l'entrée en vigueur du permis. Elle est prolongée d'un an si le forage d'un puits est entrepris ou si un dépôt de forage est versé avant la fin de la cinquième année. Si un puits de validation est foré, la période 2 suit immédiatement la période 1 et dure jusqu'à la fin de la neuvième année de validité du permis.

Le titulaire d'un permis d'exploration verse un dépôt de garantie représentant 25 % de son engagement à faire les travaux. L'Office vérifie les dépenses faites par l'exploitant aux termes du permis. Une fois l'approbation reçue, le montant dépensé vient en déduction du dépôt de 25 %, ce qui équivaut à un remboursement. Les dépenses admissibles sont précisées pour chaque permis d'exploration.

La période 2 du PE 2402 a débuté au cours de l'exercice. Ce PE a été validé pour la période 2 par le forage du puits d'exploration Marquis L-35. Par ailleurs, le versement d'un dépôt de forage de 250 000 $ pour le PE 2401 a prolongé d'un an ce permis, qui arrivera donc à expiration le 31 décembre 2006. Si un puits est foré par battage avant cette date, le PE sera validé pour la période 2, mais la date originale d'expiration de la période 2 ne sera pas reportée.

Le 31 décembre 2005, 5 PE ont expiré à la fin de leur période 1 (PE 2398, 2399, 2400, 2403 et 2405). Ils ont été délivrés par suite de l'appel d'offres NS00-1.

La période 1 prolongée du PE 2389 s'est également terminée le 31 décembre 2005. Ce PE avait été délivré à l'issue de l'appel d'offres NS99-1.

Toutes les zones visées par ces PE sont rendues à l'État au moment de l'expiration. Au cours du dernier exercice, le montant

Tableau 5 - Montants perdus

Nº PE	Dépenses	Dépôt	Montant perdu
2381	23 303 666 $	5 825 917 $	227 062 $
2382	68 555 664 $	17 138 916 $	454 685 $
2383	5 100 000 $	1 275 000 $	1 148 068 $
2386	24 888 888 $	6 222 222 $	3 204 654 $
2389	15 389 712 $	3 847 428 $	2 228 514 $
2390	8 347 986 $	2 086 997 $	1 945 809 $
2393	1 500 000 $	375 000 $	324 670 $
2395	13 279 856 $	3 319 964 $	2 269 545 $
2396	6 100 000 $	1 525 000 $	46 539 $
2398	27 203 000 $	6 800 750 $	6 635 807 $
2399	20 639 000 $	5 159 750 $	5 098 337 $
2400	2 110 000 $	538 050 $	527 500 $
2403	97 776 000 $	24 444 000 $	24 437 489 $
2405	3 210 000 $	802 500 $	802 500 $
Total			**49 351 179 $**

total versé par des entreprises pour des PE validés, rendus ou expirés s'est élevé à 49 351 179 $.

Conformément aux conditions des permis d'exploration, les frais de location sont payés tous les ans, à l'avance, au taux de 2,50 $ l'hectare, pour chaque année de la période 2. Ces frais peuvent être remboursés sur demande, jusqu'à concurrence des dépenses admissibles approuvées engagées au cours de la période 2, et le non-paiement entraîne l'annulation du permis d'exploration. Dix permis sont en période 2.

Au cours du dernier exercice, les frais de location payés et versés au compte du receveur général du Canada se sont élevés à 1 212 597,50 $.

Les permis d'exploration en vigueur à la fin de l'année financière sont présentés au tableau suivant. Ils visent une superficie totale de 3 482 736 hectares.

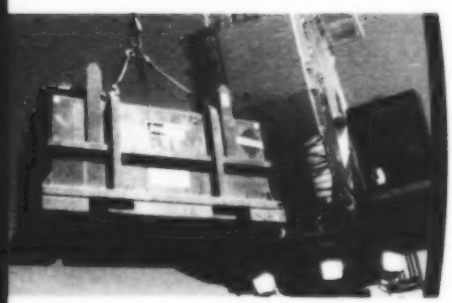

3.2.4 Attestations de découverte importante

Une attestation de découverte importante (ADI) est une participation intermédiaire visant à maintenir les droits d'un prospecteur entre la découverte initiale et la production éventuelle. La durée de ces attestations est indéfinie. Il y a actuellement 33 ADI en vigueur au large de la Nouvelle-

Tableau 6 - Dépenses de travail

Nº PE	Entrée en vigueur	Représentant	Dépenses
2357	1er juil. 97	EnCana Corporation	2 313 288 $
2359	1er juil. 98	Chevron Canada Limited	66 667 000 $
2360	1er juil. 98	EnCana Corporation	8 291 888 $
2361	1er juil. 98	ExxonMobil Canada Properties	9 563 150 $
2364	1er juil. 98	Hunt Oil Company	2 165 000 $
2365	1er juil. 98	Hunt Oil Company	2 165 000 $
2368	1er juil. 99	Corridor Resources Inc.	1 052 520 $
2369	1er juil. 99	ExxonMobil Canada Properties	70 056 110 $
2376	1er juil. 99	EnCana Corporation	71 623 566 $
2377	1er juil. 99	Marathon Canada Limited	93 256 756 $
2378	1er juil. 99	Imperial Oil Resources Ventures Limited	71 134 816 $
2380	1er juil. 99	EnCana Corporation	1 239 895 $
2387	1er jan. 00	EnCana Corporation	4 856 746 $
2401	1er jan. 01	Canadian Superior Energy Inc.	5 125 800 $
2402	1er jan. 01	Canadian Superior Energy Inc.	22 575 000 $
2404	1er jan. 01	Kerr-McGee Offshore Canada Ltd.	13 120 000 $
2406	1er jan. 02	Canadian Superior Energy Inc.	41 250 000 $
2407	1er jan. 02	BEPCo. Canada Company	6 742 000 $
2408	1er jan. 02	EnCana Corporation	10 515 951 $
2409	1er jan. 02	Canadian Superior Energy Inc.	15 510 000 $
2410	1er jan. 02	Marathon Canada Limited	176 694 282 $
2411	1er jan. 02	Marathon Canada Limited	193 621 590 $
2412	1er jan. 02	Richland Minerals, Inc.	4 283 650 $
2413	1er jan. 02	Richland Minerals, Inc.	2 713 650 $
2414	1er jan. 02	EnCana Corporation	75 856 789 $
2415	1er jan. 04	Canadian Superior Energy Inc.	12 857 000 $
2416	1er jan. 04	Canadian Superior Energy Inc.	1 250 000 $
Total			**986 501 447 $**

Écosse, couvrant une superficie de 83 028 hectares. À la fin de l'exercice, l'Office a entrepris une évaluation technique pour mettre à jour l'estimation des réserves exploitables correspondant à ces découvertes importantes.

3.2.5 Permis de production

Huit permis de production sont en vigueur au large de la Nouvelle-Écosse, couvrant une superficie totale de 33 858 hectares. On émet un permis de production pour toute partie de la zone extracôtière liée à une découverte exploitable. Ces permis sont d'une durée de 25 ans, mais peuvent être prorogés si la production commerciale se poursuit ou devrait reprendre.

ExxonMobil Canada Ltd. est titulaire des intérêts des six permis de production du projet Sable. Les titulaires des permis de production 2903 à 2908 inclusivement sont :

- ExxonMobil Canada Ltd. (50,8 %) (participation),
- Shell Canada Limited (31,3 %),
- Imperial Oil Resources Limited (9 %),
- Pengrowth Corporation (8,4 %),
- Mosbacher Operating Ltd. (0,5 %)

Les deux autres permis de production, les permis 2901 et 2902, ont été délivrés pour le projet Cohasset-Panuke, dont la production a pris fin en 1999.

3.2.6 Permis d'exploration

Deux blocs de permis d'exploration ont été délivrés pour les parties sud-est et nord-est de la région extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Ils l'ont été en vertu d'une loi qui a été remplacée depuis.

Dans le sud-ouest, les permis de la zone située au sud-ouest du banc Georges sont soumis à un moratoire jusqu'au 31 décembre 2012.

Au nord-est, la zone visée se trouve à côté de la frontière entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador et la zone relevant des autorités françaises, au sud des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Avant que des activités de forage puissent être réalisées dans ces zones, les permis doivent être convertis en permis d'exploration. En vertu des lois régissant l'Accord, l'Office et les titulaires d'intérêts doivent négocier de nouvelles conditions pour les prochains permis. La conversion en permis d'exploration est sur le point de se faire.

3.3 Archivages de données, laboratoires et centre de stockage des échantillons

Le mandat de l'Office prévoit la collecte et la conservation de données. Les archives, les laboratoires et l'entrepôt des échantillons remplissent ces fonctions; ce sont des installations publiques qui fournissent des services et des renseignements d'ordre géologique et géophysique sur la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. L'historique des puits, les rapports géologiques et géophysiques et les rapports sur les sondages y sont archivés. Tous les échantillons souterrains, y compris les carottes, recueillis au moment des forages d'exploration et de développement dans la région extracôtière de la Nouvelle-Écosse y sont aussi conservés.

La majeure partie des données sont confidentielles pendant une période précisée dans les lois régissant l'Accord, soit deux ans après la fin de l'utilisation du puits dans le cas des puits d'exploration, 90 jours pour les puits de délimitation et 60 jours dans le cas des puits de mise en valeur. Une fois cette période écoulée, l'information peut être rendue publique. Ce sont surtout l'industrie, les entreprises de forage et de services, et les organisations scientifiques ou gouvernementales qui utilisent ces rapports et échantillons.

Au cours de la période visée par ce rapport, l'industrie, ce qui comprend des sociétés nationales, internationales et locales, a représenté 19 % des utilisateurs, tandis que les entreprises de forage ou de services ont représenté 17 % et les organisations universitaires et gouvernementales 64 %.

Pendant la même période, il y a eu des consultations et des études importantes afin de conseiller l'Office sur la gestion des données numériques et la politique de divulgation de ces données numériques. En outre, le personnel des archives a conçu diverses bases de données textuelles pour cataloguer et diffuser les données géophysiques et géotechniques ainsi que les données sur les puits, les fonds marins et l'environnement physique. La numérisation des données passées se poursuit.

Les données sur les puits suivants sont devenues disponibles pour divulgation pendant la période visée par le rapport :

- Margaree F-70,
- Balvenie B-79,
- Marcoh D-41,
- Mariner I-85.

4.0 Retombées économiques industrielles

L'un des principaux éléments du mandat de l'Office consiste à s'assurer que les plans des exploitants sont conformes aux dispositions sur les retombées économiques des lois régissant l'Accord.

4.1 Plans de retombées économiques

Aux termes des lois régissant l'Accord, l'Office doit, avant d'approuver quelque travail ou activité que ce soit au large de la Nouvelle-Écosse, recevoir et approuver un plan de retombées économiques Canada-Nouvelle-Écosse, à moins qu'il ne renonce à cette exigence, conformément aux dispositions législatives.

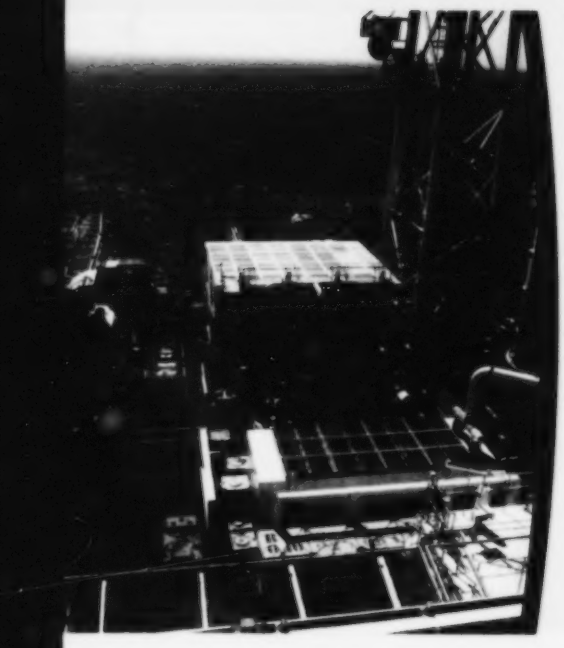

Les plans de retombées économiques doivent donner aux fabricants, aux consultants, aux entrepreneurs et aux entreprises de services de la Nouvelle-Écosse la possibilité pleine et équitable de fournir sur une base concurrentielle des biens et services pour les travaux ou activités décrits dans les plans. Le plan doit en outre traiter de l'établissement d'un bureau provincial, de la promotion de la recherche-développement, de l'éducation et de la formation dans la province et des emplois liés aux activités pour lesquelles le plan est soumis.

L'Office veille aussi à ce que les habitants de la province aient la priorité dans la formation et l'emploi, conformément à la loi et dans le respect de la Charte canadienne des droits et libertés. La même priorité est accordée aux services et biens de la province, lorsqu'ils sont concurrentiels sur les plans du prix, de la qualité et de la livraison.

4.2 Comité d'examen des retombées

Le Comité d'examen des retombées (CER) a été mis sur pied en 1995 comme mécanisme de consultation pour les fonctionnaires du ministère néo-écossais de l'Énergie, de Ressources naturelles Canada et de l'Office. Des représentants d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux sont également appelés à participer à ses travaux au besoin. Les réunions du Comité se répartissent sur toute l'année, mais il y a également des réunions spéciales qui sont convoquées au besoin pour discuter de certaines retombées.

> « L'un des principaux éléments du mandat de l'Office consiste à s'assurer que les plans des exploitants sont conformes aux dispositions sur les retombées économiques des lois régissant l'Accord. »

4.3 Projet énergétique extracôtier Sable (PEES)

L'une des conditions du Rapport décisionnel sur le plan de retombées économiques veut qu'ExxonMobil Canada, exploitant du projet Sable, soumette des rapports trimestriels et annuels à l'Office. Au 31 décembre 2005, 1,658 milliards de dollars avaient été dépensés en Nouvelle-Écosse si on utilise la méthode de l'Office des normes générales du Canada pour faire rapport du contenu de l'activité, et 778 millions de dollars dans le reste du Canada, ce qui représente des dépenses canadiennes totales de 2,436 milliards de dollars.

Le 31 décembre 2005, 1 589 personnes travaillaient pour le PEES, dont 740 en Nouvelle-Écosse.

Quant aux heures-personnes déclarées pour le PEES, au 31 décembre 2005, on en comptait 15,33 millions pour les Néo-Écossais, 2,82 millions pour les autres Canadiens et 8,57 millions pour les étrangers, ce qui donne un total de 26,72 millions d'heures-personnes.

4.4 Plate-forme de compression du PEES

En août 2003, Sable Offshore Energy Inc. a signifié à l'Office son intention de signer un important contrat de génie, d'approvisionnement, de construction et d'installation pour la plate-forme et les installations de compression de Sable. Ce contrat forfaitaire englobe les travaux de génie, l'approvisionnement, la construction, le transport, l'installation, le montage et la mise en service de la plate-forme et des installations de compression de Sable.

Les dernières étapes de ce projet, qui comprend le transport, l'installation et les ensembles de travaux sur des sites existants et de montage et mise en service, sont prévues pendant tout l'exercice 2006.

La mise en route, pour la plate-forme de compression, est prévue pour le quatrième trimestre de 2006. À la fin du troisième trimestre de 2005, on estimait à 948 le nombre de travailleurs employés à la réalisation du projet à divers endroits.

4.5 Autres activités

D'autres activités en mer, comme des forages exploratoires et la collecte de données sismiques, menées par des exploitants de la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse au 31 décembre 2005 totalisaient 25,4 millions de dollars en Nouvelle-Écosse, 20,6 millions dans le reste du Canada, ce qui donne des dépenses totales au Canada de 46 millions de dollars.

Quant aux heures-personnes déclarées pour ces activités, il y en avait 196 052 pour les Néo-Écossais, 59 324 pour les autres Canadiens et 18 150 pour les étrangers, ce qui donne un total de 273 526 heures-personnes.

4.6 Dépenses et emploi

Tableau 7 - Dépenses totales de 2005 en millions de dollars

Activité	Nouvelle-Écosse		Autres provinces canadiennes		Pays étrangers		Total
	$	%	$	%	$	%	$
Projets totaux	135,8	32,9	50,9	12,3	226,1	54,8	412,80
Exploration totale	24,0	38,1	19,7	31,2	19,4	30,7	63,10
Total G et G	0,769	39,2	0,646	33,0	0,546	27,8	1,96
Total autres	0,645	70,6	0,206	22,6	0,062	6,8	0,913
Emploi total	**161,2**	**33,7**	**71,5**	**14,9**	**246,1**	**51,4**	**478,80**

Les projets englobent les dépenses de Sable et de Deep Panuke.
L'exploration inclut le forage d'exploration.
G et G englobe tous les programmes géophysiques.
Les autres activités comprennent le pipe-line sous-marin et d'autres travaux des exploitants.

Tableau 8 - Emploi total en 2005 (en années-personnes)

Activité	Néo-Écossais		Autres provinces canadiennes		Pays étrangers		Total
	#	%	#	%	#	%	
Projects totaux	1 075 898	45,2	125 770	5,3	1 180 753	49,5	2 382 421
Exploration totale	189 955	72,7	57 434	22,0	13 760	5,3	261 149
Total G et G	2 430	29,0	1 890	22,6	4 050	48,4	8 370
Total autres	3 666,5	91,5	-	-	340	8,5	4 006,5
Emploi total	**1 271 949,5**	**47,9**	**185 094**	**7,0**	**1 198 903**	**45,1**	**2 655 946,5**

**Données fournies par les expoitants*

« L'établissement et le renforcement des relations avec les intervenants de l'extérieur sont essentiels à la mission et au mandat de l'Office. »

5.0 Administration

Il y a eu cette année plusieurs modifications dans la composition du conseil d'administration.

En octobre 2005, Diana Lee Dalton a été nommée présidente de l'OCNEHE, apportant avec elle une riche expérience internationale en matière de réglementation et une authentique volonté de contribuer au travail de l'Office. Le président de ce conseil formé de cinq personnes est nommé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial pour un mandat de six ans.

En février 2006, un membre remplaçant a également été nommé. M. Keith R. Evans, nommé par la province, siégera lorsque diautres membres du conseil ne peuvent être présents ou sont incapables, pour quelque autre raison, de siacquitter de leurs responsabilités au conseil.

En 2005, les membres du conseil ont entrepris un examen exhaustif de la direction de l'entreprise, notamment les procédures de gouvernance et la formation de comités.

Les cadres et le personnel de l'Office continuent d'améliorer le Système interne de gestion de la qualité. Ils ont terminé cette année sept importants documents de politique et de procédure qui rendent le système plus complet, efficace et sensible.

À l'interne, le comité conjoint de santé et sécurité au travail de l'Office s'est efforcé de faire en sorte que la santé et la sécurité au travail demeurent une priorité pour tout le personnel. Nous sommes heureux de signaler qu'il n'y a eu cette année aucun incident ni accident à l'Office. En outre, tout le personnel de l'Office a reçu une formation du comité conjoint, ainsi qu'une formation aux premiers soins et d'autres formations particulières en sécurité, selon les exigences des divers postes.

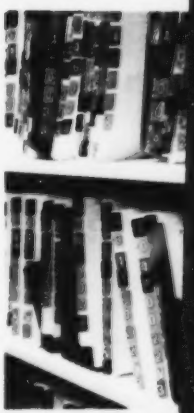

Christine Bonnell-Eisnor, l'un des ingénieurs spécialistes des gisements, a été nommée en 2005 Jeune ingénieur de l'année par l'Association of Professional Engineers of Nova Scotia (APENS). Cette distinction est présentée chaque année à un ingénieur de moins de 35 ans qui semble prometteur. L'Office est très fier de ses réalisations.

Le principal moyen de communication avec la plupart des parties intéressées demeure le site Web, www.cnsopb.ns.ca. Il est consulté plus de 37 000 fois par mois. Le renforcement et l'établissement de liens avec des intervenants externes sont essentiels à la mission et au mandat de l'Office. Cette année, il a organisé une journée portes ouvertes et invité les intéressés à venir rencontrer les membres du conseil et du personnel et à se renseigner directement sur les activités de l'Office. En outre, plusieurs membres du personnel ont prononcé des allocutions et fait des présentations à divers auditoires. Des interventions publiques de cette nature aident à informer la collectivité des activités extracôtières et à faire savoir comment on peut y participer et quel rôle l'Office joue au sein de l'industrie.

L'Office a reçu des redevances de 160 361 292 $ relativement aux permis de production d'ExxonMobil Canada Ltd (ExxonMobil) 2903 (Venture), 2904 et 2905 (Thebaud), 2906 (North Triumph), 2907 (Alma) et 2908 (South Venture) au cours du dernier exercice financier. Ces fonds ont été remis au receveur général du Canada, conformément à l'accord sur l'administration et la collecte des redevances conclu entre l'Office, le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse.

Tableau 9 - Organigramme de l'OCNEHE

6.0 Biographies des membres du conseil

Diana Dalton - Présidente, Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

Diana Dalton, native de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et avocate de formation, possède une vaste expérience de questions juridiques et réglementaires internationales. Elle a travaillé pour les Nations Unies, la Banque mondiale et l'OCDE pour divers projets dans plus de trente pays développés et en voie de développement. Riche d'une expérience de la réglementation, Mme Dalton a rédigé des lois, des règlements et des procédures administratives pour les secteurs minier, pétrolier et énergétique dans des pays comme l'Inde, la Chine, le Vietnam, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et la République démocratique du Congo.

De 1991 à 1995, elle a été la conseillère interrégionale sur les ressources naturelles pour le service des finances et du développement social des Nations Unies, au siège de l'ONU à New York. Mme Dalton a aussi fait partie de l'équipe de négociation de la Nouvelle-Écosse qui a conclu l'Accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur les ressources pétrolières et gazières extracôtières, en 1983-1984.

Elle est actuellement présidente de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et travaille comme conseillère indépendante, chez elle, à Halifax.

Michael Casey, CA, EEE - Administrateur

Michael Casey est vice-président de la firme de comptables agréés Hemming Weir Casey Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat ès Arts de l'Université Dalhousie, et est membre de l'*Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia* et de l'Institut canadien des comptables agréés.

M. Casey est expert en évaluation d'entreprise et est membre et ancien membre du conseil de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises. Il est également inscrit au registre des spécialités de l'*Institute of Chartered Accountants of Nova Scotia* en tant que comptable agréé spécialisé en évaluation d'entreprises.

M. Casey siège bénévolement à divers conseils, ayant notamment été président du *Waegwoltic Club*, à Halifax. Il est actuellement trésorier et membre du conseil de l'organisme *Nova Scotia Tattoo*.

Brian Giroux - Administrateur

Brian Giroux est le directeur exécutif de la *Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association*, poste qu'il occupe depuis 1989.

M. Giroux possède une vaste expérience comme conseiller gouvernemental sur l'évaluation des ressources et les projets d'aquaculture, et a été observateur des pêches internationales pour le ministère des Pêches et Océans. Il a un permis de capitaine de pêche et a travaillé sur plusieurs types de bâtiments, pêchant différentes espèces. Pendant toute sa carrière, M. Giroux a participé à divers comités et programmes. Il a été membre du Conseil d'experts en sciences et en technologie, président du conseil consultatif scientifique du ministère des Pêches et Océans, et président du comité de *Scotia Fundy IQ (Individual Quota)*.

William D. Hogg - Administrateur

Bill Hogg a pris sa retraite après 25 ans dans la fonction publique en Nouvelle-Écosse. Il a été comptable agréé au Nouveau-Brunswick, où il a travaillé avec une firme d'envergure nationale avant de se joindre à la fonction publique de la Nouvelle-Écosse.
M. Hogg a travaillé au ministère de la Santé, a été directeur des vérifications au Bureau du vérificateur général, et directeur exécutif des Finances et de l'Administration pour le ministère des Services gouvernementaux. Il a été nommé sous-ministre des Services gouvernementaux en avril 1993, et a occupé ce poste pendant dix ans aux ministères des Ressources naturelles, des Transports et des Travaux publics et, plus récemment, des Finances.

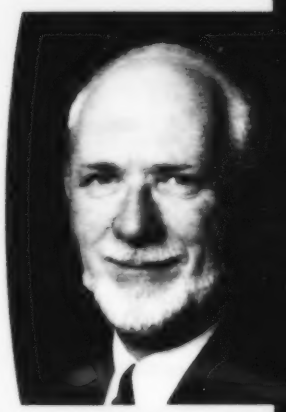

En plus de ses fonctions de sous-ministre, M. Hogg a siégé au conseil de diverses sociétés d'État, a réalisé un mandat de trois ans au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et a reçu le Prix d'excellence en administration publique du lieutenant-gouverneur en 2003.

M. Hogg a présidé le groupe d'étude du CCSP sur la comptabilité de budgétisation au gouvernement et offre actuellement des services de conseil en gestion.

Sara Jane Snook -
Administratrice

Sara Jane Snook est une ingénieure professionnelle possédant plus de vingt ans d'expérience en financement des sociétés et en développement pétrolier et gazier. Elle est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en génie de l'Université technique de la Nouvelle-Écosse (aujourd'hui associée à l'Université Dalhousie).

Sara Jane a entrepris sa carrière à Calgary, travaillant pour une importante multinationale pétrolière. Elle est retournée au Canada atlantique afin de travailler pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Après une décennie au cours de laquelle le premier projet de production pétrolière et le premier projet gazier au large de la Nouvelle-Écosse ont été réalisés, elle est retournée dans le secteur privé, et a travaillé sept ans pour une importante banque canadienne.

Pour le moment, Sara Jane est directrice exécutive de Springboard, un organisme chargé de promouvoir le transfert technologique dans les universités du Canada atlantique. Sara Jane est active au sein de la communauté, soutenant le sport mineur et encourageant les jeunes à choisir une carrière en sciences et technologie. Sara Jane est membre de l'Association des ingénieurs professionnels de la Nouvelle-Écosse, de l'Association des ingénieurs, des géologues et des géophysiciens de l'Alberta, de la *Society of Petroleum Engineers*, aux États-Unis, et de l'*Association of University Technology Managers*,également aux États-Unis.

Keith R. Evans, C.R., -
Suppléant

Keith Evans est membre praticien de l'Association des avocats de la Nouvelle-Écosse, et est l'avocat général de Scomi Group Berhad, une entreprise publique malaisienne, et du groupe d'entreprises KMC Oiltools Bermuda Limited, qui appartient à Scomi. Le groupe réalise des activités de fabrication, de logistique et de transport maritimes, de production chimique, et de gestion des déchets et des boues de forage dans le secteur pétrolier et gazier, à l'échelle mondiale. Grâce à cette expérience, Keith a participé à de nombreux aspects de l'industrie pétrolière et gazière pendant plus de quinze ans. Il est titulaire de baccalauréats en droit de l'Université Dalhousie et de l'Université de Sydney, en Australie.

Il a commencé à pratiquer le droit à Halifax, avec la firme qui s'appelait à l'époque Cox, Downie, Nunn & Goodfellow, et a également travaillé pour Baker & Mckenzie, à leurs bureaux de Singapour. Il a été membre à temps plein des écoles de droit de l'Université nationale de Singapour et de l'Université Dalhousie. Il est actuellement président de la Commission de la réforme du droit de la Nouvelle-Écosse.

7.0 États financiers

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers:

Nous avons vérifié le bilan de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers au 31 mars 2006 et les états des produits et des charges et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercise terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

LEVY CASEY CARTER MACLEAN
COMPTABLES AGRÉÉS

Halifax (Nouvelle-Écosse)
le 21 avril 2006

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

BILAN
AU 31 MARS 2006

ACTIF

	2006		2005 (retraitées)	
À court terme				
Encaisse	**1 179 129**	$	853 454	$
Débiteurs (note 3)	**1 457 711**		210 742	
Charges payées d'avance	**45 944**		55 000	
	2 682 784		1 119 196	
Immobilisations corporelles (note 4)	**215 235**		314 636	
	2 898 019	$	1 433 832	$

PASSIF

À court terme				
Créditeurs et charges à payer	**255 466**	$	190 271	$
Sommes à payer aux gouvernements (note 5)	**751 424**		429 927	
Subventions de fonctionnement reportées (note 6)	**112 394**		-	
	1 119 284		620 198	
Subventions reportées pour immobilisations	**215 235**		314 636	
Subvention reportée - Core Lab (note 7)	**1 000 000**		-	
Obligation au titre des presations constituées (note 8)	**277 129**		254 698	
Charges sociales après retraite, autres que régime de retraite (note 9)	**286 371**		244 300	
	2 898 019	$	1 433 832	$

Engagements (note 11)

Au Nom du Conseil

Diana Lee Fulton
Membre

Membre

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
31 MARS 2006

	2006		2005 (retraitées)	
Produits				
Subventions - Fonctionnement				
Gouvernement du Canada	**2 210 000**	$	2 360 000	$
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	**2 210 000**		2 360 000	
Projet d'énergie extracôtier de Sable - recouvrement des coûts	**1 213 520**		1 256 226	
Projet Deep Panuke - recouvrement des coûts	**251 800**		61 009	
Recouvrements liés à l'industrie	**671 288**		918 410	
Frais d'inspection	**21 500**		16 000	
Vente des publications et des cartes de l'Office	**350**		970	
Intérêts	**28 717**		20 950	
Gain à la vente d'immobilisations corporelles	**180**		907	
Amortissement des subventions en capital reportées	**129 079**		233 262	
	6 736 434		7 227 734	
Moins:				
Recouvrement des coûts remboursés aux gouvernements	**(2 149 579)**		(2 269 282)	
Subventions en capital reportées	**(29 679)**		(146 558)	
Produits comptabilisés d'avance	**(356 694)**		(326 191)	
	4 200 482		4 485 703	
Charges				
Personnel, consultation et membres du conseil	**3 001 044**		3 184 077	
Frais généraux et frais de soutien	**542 764**		537 031	
Frais d'occupation des locaux et des laboratoires	**410 136**		409 946	
Amortissement du matériel	**129 079**		233 262	
Gestion des données, Conseil de Certification de Plongeur et Eventualités	**52 957**		87 032	
Frais de charges sociales de régime de retraite	**22 431**		34 355	
Frais de charges sociales après retraite, autres que régime de retraite	**42 071**		-	
	4 200 482		4 485 703	
Excédent des produits sur les charges	**-**	$	-	$

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
31 MARS 2006

	2006		2005 (retraitées)	
Fonctionnement				
Amortissement des subventions en capital reportées	**129 079**	**$**	233 262	$
Amortissement des immobilisations corporelles	**(129 079)**		(233 262)	
Gain à la vente d'immobilisations corporelles	**(180)**		(907)	
Coût de pension SERP (note 8)	**22 431**		34 355	
Coût d'autre régime de retratite (note 9)	**42 071**		-	
	64 322		33 448	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	**261 171**		(738 419)	
	325 493		(704 971)	
Investissement				
Produit tiré d'immobilisations corporelles	**180**		907	
Acquisition de				
Améliorations locatives	-		(35 185)	
Mobilier et equipment	**(22 333)**		(24 669)	
Equipment informatique	**(7 344)**		(73 890)	
Logiciel informatique	-		(1 950)	
Equipment	-		(10 864)	
Report des subventions en capital	**29 679**		146 558	
	182		907	
Sorties (rentrées) nettes	**325 675**		(704 064)	
Situation de trésorerie au début	**853 454**		1 557 518	
Situation de trésorerie à la fin	**1 179 129**	**$**	853 454	$

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

1. But de l'organisme

L'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers a été créé afin de veiller à l'application des dispositions des lois de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, promulguées par le Parlement du Canada et l'Assemblée Législative de la Nouvelle-Écosse. L'Office est subventionné par des contributions égales des gouvernements fédéral et provincial. L'Office perçoit et remet aux gouvernements les charges de recouvrement des coûts évaluées par rapport à celles de l'industrie selon des examens des organismes de réglementation, jusqu'à concurrence de 50% du budget approuvé de l'Office. L'Office est un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujetti aux impôts sur les bénéfices.

2. Conventions comptables

Les états financiers one été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

(a) Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans pour le mobilier et les agencements et sur une période de trois ans pour le matériel informatique. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

(b) Subventions de Fonctionnement Reportées

Le montant des subventions de fonctionnement reçues des gouvernements qui excède les charges engagées par l'Office, déduction faite des autres produits, est crédité aux produits comptabilisés d'avance.

(c) Subventions en Capital Reportées

Les subventions pour les dépenses en immobilisations annuelles reçues des gouvernements fédéral et provincial sont reportées et constatées dans les produits sur une base conforme à l'amortissement du matériel.

(d) Estimations de la Direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur le montant présenté de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont présentés.

(e) Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des droits accordés. Les revenus rétablissements sont reconnus quand les charges reportées se produisent.

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

2. Conventions comptables (cont.)

(f) Régime de Retraite Supplémentaire d'Employés (RRSE)

La détermination actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des services rendus pour le RRSE est effectuée à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (celui contient la calcul approximatif de l'administration des niveaux anticipés de salaire à venir). Avec cette méthode, une portion égale des prestations ultérieures (les niveaux anticipés de salaire à venir et l'inflation) sera attribuée à chaque année de service.

Les actifs doivent être évalués à leur juste valeur pour calculer le rendement prévu sur les actifs du régime.

Les gains (pertes) actuariels sont dus à la difference entre le rendement réel de l'actif des régimes à long terme et le rendement escompté de l'actif des régimes à long terme ou les changements d'hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations. Les gains et les pertes cumulatifs en excès de 10% du plus élevé de l'obligation au titre des prestations et la valeur liée au marché de l'actif du Régime sont amortis sur le moyen d'années de service non écoulées des participants qui s'attendre à recevoir des prestations de retraite (8 ans).

Les obligations sont attribuées pendant la période commençant à la plus tardive des dates suivantes: 1 janvier, 1992 et la date à laquelle l'employé se joint au régime. Les obligations se terminent à la première des trois dates suivantes: cessations d'emploi, la mort, ou la retraite.

3. Débiteurs

	2006	2005 (retraitées)
Taxe de vente harmonisée	**34 214 $**	31 035 $
Subvention du Gouvernement du Canada	**-**	69 226
Subvention du Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	**1 365 000**	69 226
Autres	**58 497**	41 255
	1 457 711 $	210 742 $

4. Immobilisations corporelles

	2006			2005
	Coût	**Amortissement Cumulé**	**Valeur comptable Nette**	Valeur comptable Nette
Améliorations locatives	**394 493 $**	**265 048 $**	**129 445 $**	191 969 $
Mobilier et equipment	**374 395**	**339 436**	**34 959**	42 495
Equipment informatique	**482 723**	**439 658**	**43 065**	65 461
Logiciel informatique	**180 328**	**179 352**	**976**	1 626
Equipment	**79 054**	**72 264**	**6 790**	13 085
	1 510 993 $	**1 295 758 $**	**215 235 $**	314 636 $

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

5. Sommes à payer aux gouvernements

	2006		2005	
Gouvernement fédéral - fonds de recouvrement des coûts	**271 558**	$	214 963	$
Gouvernement provincial - fonds de recouvrement des coûts	**479 866**		214 963	
	751 424	$	429 926	$

6. Subventions de fonctionnement reportées

	2006		2005 (retraitées)	
Gouvernement fédéral	**56 197**	$	-	$
Gouvernement provincial	**56 197**		-	
	112 394	$	-	$

7. Subvention reportée - Core Lab

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fourni une subvention de 1 000 000$ sans conditions au budget 2005-06 pour soutenir les initiatives du conseil pour améliorer la gestion et la diffusion des données géologiques. La subvention n'avait pas été employée par l'Office au 31 mars 2006.

8. Régimes de retraite

(a) Régime de Retraite Supplémentaire d'Employés

Le régime de retraite supplémentaire d'employés de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers fournit des compléments de prestations de retraite à ses employés qui sont des membres du Régime de Pension de Retraite de la Fonction Publique (PRFP). Les employés peuvent participer à ce dernier une fois que leurs gains ouvrant droit à pension ont atteint un niveau tel que leurs prestations par PRFP sont réduites par la rente maximale par la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Office mesure l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour fins de comptabilisation au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente menée aux fins de la capitalisation du Régime a eu lieu au 31 mars 2006 et la prochaine évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation sera effectuée au moins tous les trois ans.

Les recommandations de l'article 3461 du Manuel de l'ICCA ont été adoptées par l'Office.

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

8. **Régimes de Retraite (cont.)**	2006		2005	
Constituants de Coût de Retraites Nettes				
Coût des services rendus	**14 866**	$	19 373	$
Intérêts débiteurs	**12 591**		14 982	
Gain actuariel	**27 425**		(59 707)	
Coûts de l'année	**54 882**		(25 352)	
Differences entre les coûts provenir de la période et les coûts reconnu dans la période en respect de:				
Gain actuariel	**(32 451)**		59 707	
Coût de retraite nette reconnu	**22 431**	$	34 355	$
Hypothèses Moyenne Pondérée de Charge				
Taux d'actualisation	**6.00**	%	6.25	%
Taux de croissance des salaires	**3.50**	%	3.50	%
Hypothèses Moyenne Pondérée pour Révélation				
Taux d'actualisation	**5.25**	%	6.00	%
Taux de croissance des salaires	**3.50**	%	3.50	%
Changement aux Obligations				
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'année précédente	**194 991**	$	220 343	$
Coût des services rendus	**14 866**		19 373	
Intérêts débiteurs	**12 591**		14 982	
Gain (perte) actuariel	**27 425**		(59 707)	
Obligation au titre des prestations constituées à la fin d'année	**249 873**	$	194 991	$
Réconciliation de Situation de Capitalisation de Passif au Titre des Prestations Constituées				
Déficit à la fin d'année (ci-dessus)	**249 873**	$	194 991	$
Gain actuariel net non amorti	**27 256**		59 707	
Passif au titre des prestations constituées	**277,129**	$	254 698	$

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

8. Régimes de Retraite (cont.)

(b) Régime de Pension à Prestations Déterminées Interentreprises

L'Office cotise au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par la province de la Nouvelle-Écosse. L'Office verse des cotisations égales aux vôtres comme suit: 6,4% (2005 - 6,4%) sur la partie du salaire qui est égale à oumoins que "le Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension" (MGAP) au Régime de Pensions du Canada et 8% (2005 - 8%) sur la partie du salaire qui est en excédent de la MGAP. Les contributions reconnues par l'Office s'élevaient à 172 949$ en 2006 (2005 - 182 787 $). Il n'y a aucune autre obligation en respect du service passé au 31 mars.

9. Charges sociales après retraite

Le régime de retraite supplémentaire d'employés de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers fournit des compléments de prestations de retraite à ses employés par la participation dans l'assurance de la santé de la Nouvelle-Écosse. Les charges sociales de régime de non-retraite sont financés sur une base par répartition. L'Office finance utilisant une base d'argent comptant quand les contributions sont faites. Aucun actif n'a été isolé ou a été limité pour les charges sociales de régime de non-retraite.

Une évaluation actuarielle a été preparée pour la première fois pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. L'évaluation se fait sur la base de la meilleure estimation disponible au Conseil d'évènements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'inflation médicaux, les taux d'intérêt, les taux de progression des salaires et de rotation du personnel et la mortalité.

Les recommandations de l'article 3461 du Manuel de l'ICCA ont été adoptées par l'Office et, par conséquent, on traite les charges sociales de régime de retraite rétroactivement. Ce changement a eu comme conséquence une augmentation dans les charges sociales après retraite, autre que le régime de retraite de 2005 pour 244 300 $ avec une diminution correspondante dans le produit comptabilisé d'avance. L'information n'était pas aisément disponible pour les chiffres correspondants pour les divulgations suivantes de pension.

	2006	
Constituants de Coût de Charges Sociales Nettes		
Coût des services rendus	**26 500**	**$**
Intérêts débiteurs	**15 571**	
Gain actuariel	**29 329**	
Coûts de l'année	**71 400**	
Difference entre les coûts provenant de la période et les coûts reconnus dans la période en ce qui a trait à:		
Gain actuariel	**(29 329)**	
Coût de charge sociale nette reconnu	**42 071**	**$**
Hypothèses moyennes pondérées de charge		
Taux d'actualisation	**5,75**	**%**
Taux de tendance pour l'hypothèse moyenne de soins de santé initiaux	**10,00**	**%**
Taux de tendance pour l'hypothèse moyenne de soins de santé finals	**5,00**	**%**
L'année du taux final	**2010**	

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

9. Charges sociales après retraite, autres que régime de retraite (cont.)

Hypothèses moyennes pondérée pour révélation		
Taux d'actualisation	5,25	%
Taux de tendance pour l'hypothèse moyenne de soins de santé initiaux	10,00	%
Taux de tendance pour l'hypothèse moyenne de soins de santé finals	5,00	%
L'année du taux final	2010	

Changement aux obligations au Titre des Prestations Constituées		
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'année précédente	244 300	$
Coût des services rendus	26 500	
Intérêts débiteurs	15 571	
Gain actuariel	29 329	
Obligation au titire des prestations constituées à la fin d'année	315 700	$

Réconciliation de Situation de Capitalisation de Passif au Titre des Prestations Constituées		
Déficit à la fin de l'année (ci-dessus)	315 700	$
Gain actuariel net non amorti	(29 329)	
Passif au titre des prestations constituées	286 371	$

10. Variation nette des balances des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation

	2006		2005 (retraitées)	
Sorties (rentrées) nettes				
Débiteurs	(1 246 969)	$	(78 701)	$
Charges payées d'avance	9 056		(33 459)	
Créditeurs et charges à payer	65 193		(151 013)	
Sommes à payer au gouvernement	321 497		(458 628)	
Produits comptabilisés d'avance	1 112 394		(16 618)	
	261 171	$	(738 419)	$

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

11. Engagements

L'Office loue des locaux divers en vertu d'un bail. Le loyer annuel pendant les quatre prochaines années sera approximativement:

2007	393 432 $
2008	393 432 $
2009	26 393 $

12. Instruments financiers

(a) Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers correspond approximativement à leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

(b) Gestion du risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer L'Office à une concentration du risque de contrepartie sont les créances clients. L'Office considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est estrêmement limité dans la mesure où des contrôles sont exercés sur leurs notations et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrapartie fait l'objet de limites. Il n'y a aucun risque significatif à n'importe quel client individuel.

13. Changements de principes comptables

Pendant l'année, les recommandations de l'article 3461 du Manuel de l'ICCA ont été adoptées par l'Office et, par conséquent, on traite les charges sociales médicales après retraite rétroactivement. Les contributions de primes medicales n'étaient pas précédemment à payer. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, une évaluation actuarielle a été préparée pour les charges sociales à payer et les autres coûts assimilés. Comme l'article 3461 est appliqué rétroactivement, les changements suivants ont été faits aux chiffres correspondants:

	2005
Sorties en charges sociales après retraite, autres que régime de retraite	244 300 $
Rentrées en subventions de fonctionnement reportées	105 848 $
Sorties en débiteurs	138 452 $

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour être conformes à la presentation adoptée en l'année courante.

www.cnsopb.ns.ca

Rapport annuel 05-06

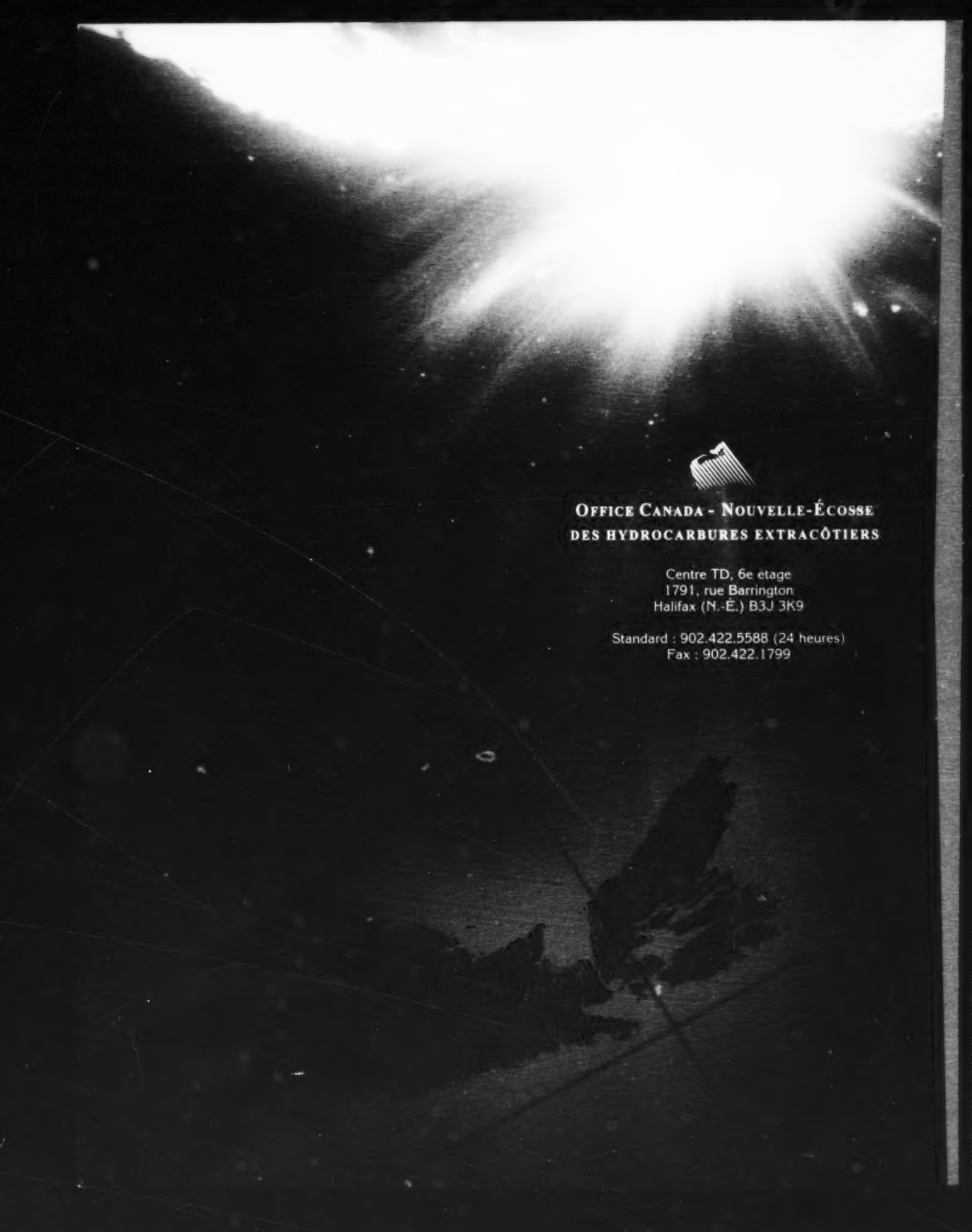

OFFICE CANADA - NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Centre TD, 6e etage
1791, rue Barrington
Halifax (N.-É.) B3J 3K9

Standard : 902.422.5588 (24 heures)
Fax : 902.422.1799